

M. ZIABLITSEV Sergei

Tel. 06 95 99 53 29

[bormentalsv@yandex.ru](mailto:bormentalsv@yandex.ru)

## Le Procureur de Nice

Le 05/08/2019 Nice

### Déclaration d'abus de pouvoir.

Monsieur le Procureur de Nice

J'ai l'honneur de vous informer des faits suivants

Le 29/07/2019 j'ai déposé la plainte administrative contre le Commissariat Nice Central (1 avenue du Maréchal Foch. 06000 Nice) au Tribunal Administratif de Nice. Sa copie, j'ai envoyé à la police - le défendeur par l'intermédiaire du site.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R19620>

Le 30/07/2019 la policière mme. Boss ( le Commissariat Nice Central) m'a appelé et m'a proposé un rendez-vous afin de donner des explications sur mon procès qui contenait des informations sur les abus de la police.

Demande 1

[https://drive.google.com/open?id=1j4d3x2wkSKGv6zokjd8BJu2rN\\_wTPGPw](https://drive.google.com/open?id=1j4d3x2wkSKGv6zokjd8BJu2rN_wTPGPw)

Demande 2

<https://drive.google.com/open?id=166tqLgf2OZdDYYwSCBpikCBQxpyLvAtA>

Un rendez- vous a été attribué pour le 02/08/2019 à 8: 30 avec la participation **d'un interprète**. J'ai mis une telle condition à ma venue pour que le rendez-vous soit efficace.

Je suis arrivé à l'avance. La traductrice n'est pas venue à 8: 30. Alors je m'attendais à ce que les policiers l'appellent.

À **08h50**, un policier - chef de poste - est venu me voir. En présence de deux collègues et de tous les citoyens qui se trouvaient à l'intérieur, il est devenu grossier et a commencé à me dire quelque chose que **je ne comprenais pas**.

.

Je lui ai demandé de parler dans le micro de mon téléphone, qui avait la possibilité de traduire ses paroles grâce à Google-Traduction.

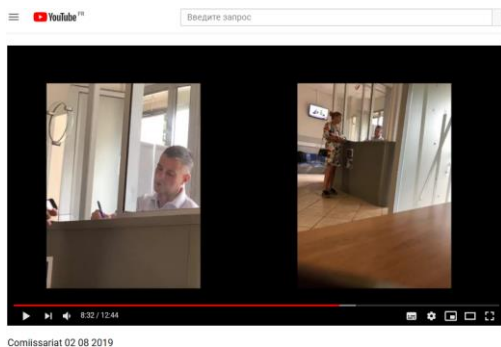
Il a commencé à s'agacer et à me crier dessus, même si je suis venu au rendez-vous en temps opportun et ai émis la condition de la présence obligatoire de l'interprète. Donc il n'y avait aucune faute de ma part.

Ce chef de poste m'a poussé la poitrine avec sa main et m'a serré fortement l'épaule gauche avec sa main. Toutes ces actions m'ont blessé physiquement et moralement. Les raisons de ce comportement agressif de la part du policier n'étaient pas claires pour moi.

La traductrice ne s'est pas présentée à ce moment-là. J'ai eu peur en ce qui concernait ma sécurité.

Ce chef de poste **m'a pris de force mes deux téléphones**, que je tenais dans ma main gauche. Les raisons de ces actions ne m'ont pas été expliquées. La légalité de ces actions n'était pas connue. J'ai demandé à récupérer mes téléphones. Au lieu de cela, ce même policier agressif m'a poussé très fort, me faisant tomber sur un siège derrière moi. Il s'est penché sur moi et a continué à crier si fort sur moi que ses postillons me volaient au visage. En même temps, il a continué à violer mon intégrité physique, frappant ma poitrine de ses poings. Il a déclaré : «ce n'est pas la Russie, mais la France, compris ?». Je me suis rendu compte qu'en France, ce n'est pas moins effrayant qu'en Russie, et que les droits de l'homme sont déclaratifs et ne sont respectés nulle part.

<https://youtu.be/fAvLzSPE7ak> (9 :50)



J'ai été choqué par les actions de ces représentants de l'état. De tous les cris du policier, je ne comprenais que l'expression «compris ?». Mais je lui ai répondu à plusieurs reprises que je ne le comprenais pas et que j'avais besoin d'un traducteur.

Sachant que je suis en danger dans ce Commissariat, j'ai décidé de partir sans attendre le rendez-vous. J'ai dit aux policiers (il y en avait trois) de me remettre mes téléphones et je quitterai le Commissariat

Mais le chef de poste a refusé de me rendre les téléphones, m'a empêché de sortir du commissariat et m'a forcé à rester sur la chaise. Dans le même temps, aucun document sur les raisons de l'interdiction de quitter le commissariat ou de la

saisie de mes téléphones ne m'a été accordé. **Je ne comprenais pas l'action des policiers.**

J'ai informé le policier agressif que j'avais le droit d'appeler un avocat en vertu de la loi en tant que détenu. Mais il n'a pas répondu à ma demande légitime. J'ai continué à être dans un état d'incompréhension et de danger, sans aucun lien avec le défenseur.

À 9h30 (une heure après le rendez-vous désigné), ce policier est venu me voir à nouveau.

J'ai vu une caméra sur sa ceinture. Il a appelé un deuxième policier et **ils m'ont emmené à l'intérieur contre ma volonté. Après qu'ils aient fermé la porte à clef, j'ai eu peur.**

Le chef de poste m'a ordonné de me tourner dos à lui et **m'a ensuite fouillé**, ne présentant aucun document pour de telles actions et n'expliquant pas les **raisons légitimes** de telles actions dans une langue que je pouvais comprendre. La perquisition a été effectuée de cette manière : de ses propres mains, il m'a touché le corps, y compris mes lieux intimes (organes génitaux et anus). Ce qu'il cherchait là-bas et quelles raisons il avait de chercher quelque chose, je ne le sais pas pour le moment. **Je considère cela comme ARBITRAIRE.**

Mais je lui demandais d'arrêter de les commettre contre moi. Je suis très indigné de ces actions parce qu'une telle perquisition a violé ma dignité humaine. Le chef de poste a réagi encore plus agressivement à mon indignation : il m'a poussé afin que je me cogne la tête contre le mur.

Quand j'ai été privé de mes téléphones, j'ai analysé dans le discours des policiers les mots "enregistrement", "téléphone", et j'ai commencé à deviner que la détention et la perquisition sont liées au fait que pendant ma communication avec les représentants de l'état, je capture des enregistrements audio et/ou vidéo dans le but de ma sécurité et afin de recueillir des preuves de leurs actions. De ce fait, la violation de mes droits par les policiers du même Commissariat a été déposée.

Ainsi, lors d'une garde à vue non autorisée et d'une perquisition non autorisée, j'ai demandé à plusieurs reprises à un avocat d'appeler d'urgence l'Association d'Aide aux victimes. Les policiers m'ont tout refusé.

Comme j'ai été privé de mes moyens de défense - vidéo et audio, communication avec le défenseur par téléphone - j'ai demandé à enregistrer et à fournir au tribunal une vidéo conduite par une caméra vidéo du policier fixée sur sa ceinture.

Un policier agressif m'a ordonné d'enlever mes sandales, mes chaussettes, et les a examinés. Ensuite, il a inspecté tout le contenu de mon portefeuille avec les documents et objets personnels, et il a **conscienceusement** abimé mes documents.

Le policier agressif a pris dans mon portefeuille une copie de mon document d'identité, même si je me suis opposé à ces actions. Aussi, il tira de mon portefeuille des couverts (un couteau inoffensif, une fourchette et une cuillère),

que j'utilise tous les jours et je suis forcé de porter une violation de mon droit au logement, organisée par le TEND . Il a remis la cuillère et a pris la fourchette et le couteau.

Je lui ai demandé de me rendre mes affaires. Mais il a commencé à me pousser, à me frapper, violer mon intégrité physique, ayant évidemment pour but de m'intimider et de m'humilier, démontrant que la loi lui importait peu. Ensuite, les policiers m'ont fait sortir de la salle où ils ont procédé à la perquisition, ils m'ont ordonné de m'asseoir sur une chaise et de m'asseoir.

J'ai essayé de récupérer mes téléphones-mes moyens de défense - après quoi j'ai été déterminé à quitter la police en m'adressant à d'autres policiers. Mais personne ne m'a aidé et n'a empêché la violation de la légalité et de mes droits.

Vers 10 heures, une policière que j'avais vu dans les locaux du Commissariat et qui ne m'avait jusque-là pas indiqué qu'elle m'avait donné rendez-vous, s'est approchée de moi. C'était Madame Boss, qui a effectivement participé à toutes les violations de mes droits et les a autorisées par son inaction. Comme il s'est avéré par la suite, elle était intéressée à ce que pendant le rendez-vous, je n'utilise pas de matériel d'enregistrement et donc mes téléphones ont été saisis et j'ai été fouillé. Donc les actions illégales énumérées contre moi étaient organisées.

Madame Boss est venue me voir avec le traducteur Ella (le nom de famille a refusé de m'être communiqué). Elle a commencé à me parler d'une voix forte, montrant son aversion pour moi. Je lui ai demandé de prendre des mesures pour me rendre les téléphones, car ils contiennent les documents que je voulais lui fournir par voie électronique.

Madame Boss a déclaré que je ne pouvais témoigner **que sans mes téléphones** et sans communiquer avec mon représentant par téléphone.

Depuis que je suis dans un état de stress après avoir vécu cette situation, j'ai demandé au Patron de m'appeler une aide psychologique d'urgence pendant que la traductrice était là. Elle a refusé. Le patron m'a dit que je ne pouvais pas obtenir mes téléphones, parce que je vais écrire sur eux tout ce qui m'arrive à la police, y compris lors de la présentation de leurs explications. C'est-à-dire qu'il est devenu clair pour moi que TOUT ce qui m'est arrivé au sein de la police était lié à l'empêchement des policiers de capturer MES ACTIONS contre MOI et DE recueillir et de conserver des informations ayant une force probante.

Ainsi, les actions des policiers étaient **une nature d'arbitraire**, ils ont empêché ma protection et le contrôle public de leurs actions.

Donc, j'ai été victime d'une détention non autorisée, d'une perquisition non autorisée et libéré à 10h10.

Monsieur le Procureur de Nice, je vous demande de

- 1) sauvegarder les vidéos de surveillance du Commissariat Nice Central (1 avenue du Maréchal Foch. 06000 Nice), sur lesquelles je suis enregistré à

l'établissement des éléments de preuve pour les dates 02/08/2019 ( 7 h 30 -10 p h 15)

- 2) sauvegarder la vidéo de ma perquisition par les policiers qui ont violé mes droits : art.3, art.5, art.8, art.10, art. 17 de la Convention européenne des droits de l'homme,
- 3) admettre que je suis une victime des actes punissables.
- 4) comme à la suite d'abus, étant un demandeur d'asile politique **habitant dans la rue depuis 19.04.2019** , je demande de m'informer sur l'enquête par écrit (sms, email), et lors de l'enquête orale rapeler l'interprète, puisque je ne parle pas la langue française.

**En conséquence**, je porte plainte contre les policiers de Commissariat Nice Central (1 avenue du Maréchal Foch 06000 Nice), qui ont pris arbitrairement mes téléphones, m'ont interdit d'appeler mon défenseur, m'ont fouillé, moi, victime, sans raison légale, pendant ma détention non autorisée, ont refusé d'écrire mes explications sous l'enregistrement audio – violation de l'art.3, art.5, art.8, art.10, art.13, art. 17 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Dans l'attente de votre décision, je vous prie de recevoir, Monsieur le Procureur, mes salutations distinguées .



05/08/2019